

Nombre de conseillers en exercice..... 29  
Nombre de conseillers présents ..... 27  
Nombre de votants..... 29

**Délibération n° 2021-11**

Nomenclature : 8.4 - aménagement du territoire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le six avril, à dix-sept heures et quarante-cinq minutes, le conseil municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

**Date de la convocation** : le 31 mars 2021

**Étaient présents** :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Sylvie BOUYSSOU, Corinne BUGAUT-MITTOU, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nathalie GAY, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sophie LAGNIER, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Catherine PAGEAUX, Maryse PATAILLE, Corinne PIOMBINO, Nicole VERPEAUX ;
- MM. Gérald BOUTET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Emmanuel DUFOUR, Jacques DUSSABLY, Laurent FEBVAY, Jean-François GONDELLIER, Jacqy GOUBET, Jean-François GUINOT, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Florent ROYER, Jean-Paul TRIMOULINARD.

**Étaient absents et excusés** :

- Mme Corinne MICHOT, M. Frédéric FICHET.

**Pouvoirs** :

- Mme Corinne MICHOT à Mme Nathalie GAY ;
- M. Frédéric FICHET à Mme Corinne PIOMBINO.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

**REPLACEMENT DU GÉNÉRATEUR D'AIR CHAUD À L'ÉGLISE :  
APPROBATION DE L'OPÉRATION DANS LE CADRE DE DEMANDES  
DE SUBVENTION À L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT  
DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021 ET AU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR  
DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET « PATRIMOINE CULTUREL »**

Le chauffage de l'église « Notre-Dame-de-l'Assomption » est assuré par une ventilation d'air chaud produit par une chaudière au fioul située dans un local au rez-de-chaussée. Ce chauffage n'offre pas le confort nécessaire à l'accueil du public et l'énergie utilisée contribue à l'émission de gaz à effet de serre.

Dans ces conditions, la municipalité a décidé de remplacer l'installation de chauffage de l'église par un système de génération d'air chaud de dernière génération à condensation et alimenté en gaz

Considérant qu'en vertu de ses délégations, par décision n° 2021-13 du 13 février 2021, Monsieur le Maire a sollicité sur cette opération estimée à 66 450,35 € HT d'une part, une subvention à l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 dans la catégorie « travaux de bâtiments présentant un caractère architectural, historique ou ethnologique certain » (taux de 30 %), et d'autre part, une subvention auprès du Département de la Côte d'Or au titre de l'appel à projet « patrimoine culturel » (taux de 30 %).

Considérant que les crédits sont inscrits au budget sur l'exercice 2021.

Accusé de réception en préfecture  
021-212103907-20210412-DELIB2021-11-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2021  
Date de réception préfecture : 12/04/2021

délibération n° 2021-11 - page 1 sur 2

La commission « voirie, travaux, patrimoine, espaces verts », réunie le 23 mars 2021, a émis un avis favorable.

La commission « finances », réunie le 31 mars 2021, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- ⇒ **d'adopter le projet de remplacement de l'installation de chauffage de l'église par un système de génération d'air chaud de dernière génération à condensation et alimenté en gaz pour un montant de 66 450,35 € HT ;**
- ⇒ **de prendre acte du dépôt de demandes de subventions sur ce projet, d'une part à l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 dans la catégorie « travaux de bâtiments présentant un caractère architectural, historique ou ethnologique certain » (taux de 30 %), d'autre part auprès du Département au titre de l'appel à projet « patrimoine culturel » (taux de 30 %) selon le plan de financement suivant :**

Aide concernée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant sollicité
État - DETR	66 450,35 €	30 %	19 935,00 €
Conseil départemental - patrimoine communal	66 450,35 €	30 %	19 935,00 €
<b>TOTAL DES AIDES</b>		<b>60 %</b>	<b>39 870,00 €</b>
<b>Autofinancement</b>		<b>40 %</b>	<b>26 580,35 €</b>
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>		<b>100 %</b>	<b>66 450,35 €</b>

- ⇒ **de préciser que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune ;**
- ⇒ **de s'engager à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil départemental au titre de ce projet ;**
- ⇒ **d'attester de la propriété communale de l'église « Notre-Dame-de-l'Assomption ».**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre,  
À Marsannay-la-Côte, le 8 avril 2021

Le Maire,



Jean-Michel VERPILLOT